Ce médicament n'est ou ne sera bientôt plus disponible sur le marché.
Si vous prenez actuellement ce médicament, il vous est recommandé d'en parler avec votre médecin ou avec votre pharmacien qui pourra vous orienter vers un autre traitement.

Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- DULOXÉTINE (CHLORHYDRATE DE) équivalant à DULOXÉTINE 30 mg - CYMBALTA 30 mg, gélule gastro-résistanteOuvrir la page de détail sur ce groupe générique

Composition en substances actives

Gélule (Composition pour une gélule)
duloxétine base30 mg
sous forme de : duloxétine (chlorhydrate de)

Présentations

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC polyéthylène polychlortrifluoroéthylène aluminium de 28 gélule(s)

Code CIP : 365 864-5 ou 34009 365 864 5 1
Déclaration d'arrêt de commercialisation : 31/10/2025
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 6,81 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 7,83 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 02/03/2016Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 02/03/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement de l'épisode dépressif majeur reste important. Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques périphériques reste important.
Modéré	Avis du 02/03/2016Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 02/03/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu de ces spécialités dans le trouble anxiété généralisée est modéré.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis

V (Inexistant)	Avis du 14/03/2007Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 14/03/2007 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres antidépresseurs dans la prise en charge de l'épisode dépressif majeur (c'est à dire caractérisé). En l'absence de données comparatives, CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements habituellement utilisés dans le traitement des douleurs neuropathiques périphériques.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : ELI LILLY NEDERLAND BV
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 685 247 7